

Les Infos de Base

mercredi 19 janvier 2011
volume 14, numéro 3
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 19 janvier 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42 et entrées en vigueur au 19 janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3A du 22 janvier 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 2 du 15 janvier 2011.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 février 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 49 du 11 décembre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 14 février 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011 et contient maintenant quelque 7 746 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 janvier 2011.

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Du nouveau dans *Accès Légal : Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 1.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 54.

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, aa. 66.0.1, 67.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, aa. 56, 57.

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, intitulé de la section II du chapitre IV, aa. 53-56, 57, 57.1-57.4, 58, 59, 59.1, 59.2, 59.3, 60, 60.1, 60.2, 63, 65.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, aa. 58-69.

Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, L.R.Q., c. **C-32.1.1**, a. 4.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 70.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.R.Q., c. **I-13.03**.

Entrée en vigueur des articles 4-9, 12, 13, 54, 56-74, 76, 77, 81-87, 89-93.

Loi sur les médecins vétérinaires, L.R.Q., c. **M-8**, a. 9.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 71.

Loi sur l'optométrie, L.R.Q., c. **O-7**, a. 19.4.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 72.

Loi sur la pharmacie, L.R.Q., c. **P-10**, a. 37.1.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 73.

Loi sur la podiatrie, L.R.Q., c. **P-12**, a. 12.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 74.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 2, 2.0.3.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, aa. 76, 77.

Loi sur les sages-femmes, L.R.Q., c. **S-0.1**, a. 9.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 81.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 19, 116, 118, 436.6, 436.8.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, aa. 82-86.

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, L.R.Q., c. **S-5**, a. 150.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, L.Q. 2010, c. 15, a. 87.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, [R.R.Q., c. **A-23**, r. 4], aa. 2, 3, 7, 9, 13, 15, 17, 18, intitulé de la section V, 19, 20, 22-24, intitulé de la section VI, 25, 26, 27, 32, 33, 34, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 144, aa. 1-21.

Règlement d'application de la Loi sur les assurances, [R.R.Q., c. **A-32**, r. 1], a. 88.

Erratum, (2011) 143 G.O. 1, 7.

Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers, [R.R.Q., c. **B-9**, r. 2], aa. 1-2, 6-8, 9-11, 13.1.

Avis d'indexation du tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 41.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de technologue en imagerie médicale et de technologue en radio-oncologie hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 15-09-10, (2011) 143 G.O. 2, 151],

nouveau.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'acupuncteur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 141], nouveau.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des architectes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 142], nouveau.

Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 145], nouveau.

Arrêté ministériel concernant la prescription des formulaires d'engagement, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 3], formulaires.

Arrêté ministériel concernant la prescription de formulaires d'engagement, A.M. 2010-012 du 20-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 407.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 4], a. 11.

Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, D. 545-2010 du 23-06-10, (2010) 142 G.O. 2, 2848, a. 1.

Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés, R.R.Q., 1981, c. **J-2**, r. 1, a. 3.

Avis de revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 6.

Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec, [R.R.Q., c. **M-19**, r. 2], a. 1.

Avis d'indexation du tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 40.

Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé, [R.R.Q., c.

M-35.1, r. 167], aa. 5, 6.

Résolution modifiant le Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé, Décision 9560 du 21-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 445, aa. 1, 2.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 182], aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 39.

Règlement sur les contributions du Conseil des industriels laitiers du Québec inc., [R.R.Q., c. M-35.1, r. 194], ann. A.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 5.

Règlement sur les prix du lait de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 206], ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation, Décision 9558 du 20-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 155, a. 1.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 292], a. 58.6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9557 du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 122, a. 1.

Règlement sur le remboursement des coûts d'inspection permanente, [R.R.Q., c. P-29, r. 4], a. 2.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 5.

Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, [R.R.Q., c. S-3.5, r. 1.], aa. 3, 12, 15.

Ajustements annuels des droits, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 38.

Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, [R.R.Q., c. S-29.01, r. 1], a. 20.

Erratum, (2011) 143 G.O. 1, 7.

Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins, [R.R.Q., c. S-33, r. 1], a. 10.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 39.

Tarif en matière criminelle, [C.Cr., r. 1.], a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 40.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion
Édition électronique de Gaudet éditeur Itée
Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs

- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.